Présentation

In contrepoint des développements précédents consacrés à la ✓ crise, qui montrent abondamment les limites d'un modèle d'entreprise fondé sur la recherche du seul profit et de la valeur actionnariale, tout particulièrement dans le domaine financier, cette deuxième partie met l'accent sur d'autres manières d'entreprendre, souvent innovantes, qui donnent une large place aux activités d'intérêt général, orientées notamment vers la satisfaction des besoins des plus pauvres. Sont ici successivement abordés l'entrepreneuriat social, sous ces différentes formes, dont le développement en France et à l'étranger est favorisé par de nouvelles formes de philanthropie, l'économie et la finance solidaire, et les développements de la microfinance.

PHILANTHROPIE ET ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Olivier de Guerre montre que l'innovation sociale que représente l'entrepreneuriat social ou social business peut constituer une transformation importante du modèle capitaliste pour répondre aux urgences nées de la crise. L'entrepreneuriat social, qui fait l'objet de nombreuses recherches, est favorisé par l'émergence de la venture philanthropy et par la mise en œuvre de nouvelles stratégies par des grands groupes pour répondre aux besoins des plus pauvres, notamment dans les pays émergents. Ce nouveau modèle rencontre sans doute des critiques, mais, mobilisant les acteurs locaux, il constitue aussi une véritable opportunité pour les plus défavorisés, après l'échec des politiques de développement.

Emmanuel Faber, après avoir rappelé l'expérience de Danone au Bangladesh, montre qu'entre l'entreprise mobilisée par la seule création de valeur pour l'actionnaire et le social business, entièrement dédié à l'utilité sociétale, il est possible d'envisager des solutions intermédiaires inventives pour satisfaire les besoins des plus pauvres. La mobilisation des acteurs locaux au service de solutions innovantes, incluant le partage de la valeur créée

par l'entreprise, permet de réaliser l'alliance des différentes parties prenantes et de faire converger leurs intérêts vers la solution de problèmes sociaux et économiques complexes jusqu'ici non résolus.

Catherine Leroy-Jay Fredet, avec plus de 2000 entrepreneurs sociaux innovants soutenus depuis le début des années 1980, Ashoka, organisation internationale dédiée à la promotion et au soutien de ce secteur, représente sans doute le réseau d'entrepreneurs sociaux le plus important dans le monde. Au terme d'un processus strict de sélection, basé notamment sur la qualité de l'idée et les capacités entrepreneuriales des promoteurs, le projet bénéficie d'une aide financière pendant 3 ans. Une palette de dispositifs vient renforcer l'efficacité du secteur et témoigner de son utilité.

Hugues Sibille rend compte, à l'issue d'une mission d'étude aux États-Unis, de l'évolution de la nouvelle philanthropie américaine vers deux formes principales, permettant d'accroître l'impact des sommes investies : une venture philanthropy, avant tout une attitude, fondée sur un partenariat actif entre financeurs et financés; la « MRI » (Mission Related Investment), qui renouvelle la politique d'investissement des fondations, le placement des actifs, et pas seulement les intérêts, devant correspondre à un intérêt social. Beaucoup de leçons à tirer pour une « philanthropie à la française » qui devrait mieux s'organiser pour contribuer à la promotion d'un nouvel entrepreneuriat social.

François d'Ormesson et Lionel Devic présentent les principales caractéristiques du nouvel outil de mécénat que représente le fonds de dotation créé par la récente loi LME. Ce nouveau support, qui se rapproche de l'*endowment fund* anglo-saxon, est destiné à faciliter la mobilisation de la générosité publique. Plus souple, il se crée comme une association et se finance comme une fondation.

Olivier Bosc montre comment ce nouvel instrument peut être mis au service d'un grand établissement public culturel, la Bibliothèque nationale de France. La formule souple du fonds de dotation, dont les décrets d'application viennent de sortir, est en effet apparue la plus indiquée pour supporter une structure d'accueil de chercheurs français et étrangers de haut niveau financés par la philanthropie.

ÉCONOMIE ET FINANCE SOLIDAIRE

François de Witt présente une « exception française », l'épargne solidaire, qui se développe depuis une vingtaine d'années et qui a donné lieu à une floraison d'initiatives, regroupées dans Finansol. Si les résultats sont encore modestes, ils devraient être soutenus par l'essor de l'épargne salariale et par la nouvelle réceptivité des grands groupes au développement durable et à l'aide aux plus défavorisés. L'épargne solidaire bénéficie aussi de la sollicitude des pouvoirs publics, collectivités locales et entreprises publiques. Elle peut utilement être mise au service des entrepreneurs sociaux. Elle pose aussi le problème de l'accumulation de la richesse dans notre société et notamment des



dérives enregistrées dans les rémunérations.

Jean-Michel Lécuyer décrit la place importante dans la vie économique des entreprises solidaires, qui ont reçu une définition légale par la loi Fabius de 2001 sur l'épargne salariale, et le rôle joué par France Active dans leur financement. Longtemps confronté à une pénurie de ressources, ce secteur, porteur de cohésion sociale, bénéficie désormais des moyens puissants de l'épargne salariale solidaire, disposant d'un régime fiscal favorable, qui devraient favoriser son développement.

Philippe Leconte, présente la Nef, banque solidaire basée à Lyon, exerçant une double activité de collecte d'épargne et de distribution de crédits, qui relie dans de mêmes valeurs épargnants et emprunteurs. La banque souhaite se transformer à terme en banque de plein exercice avec la création d'une banque éthique de statut coopératif européen. Il se livre par ailleurs à une relecture de la crise, crise de confiance, crise de sens, à partir des engagements et des valeurs de la Nef.

Ekaterina Melnik, Francesca Petrella et Nadine Richez-Battesti rendent enfin compte de leurs travaux sur la qualité des emplois créés dans l'économie sociale et solidaire. Il ressort de ce panorama que si le secteur se caractérise par un dynamisme important en termes de création d'emplois par rapport au reste de l'économie, l'analyse des indicateurs fait ressortir un bilan contrasté : un processus de consolidation des emplois certes positif, mais des salaires et des taux de participation à la formation moins élevés dans l'ESS que dans les autres secteurs.

LA MICROFINANCE DANS LE MONDE

Maria Nowak revient sur les initiatives prises pour développer le microcrédit en Europe, particulièrement souhaitables en période de crise pour créer des emplois non délocalisables, fondées sur le travail indépendant, créateurs de confiance. Le programme défini par l'Initiative européenne pour le développement du microcrédit de 2007 a avancé lentement. Il doit être relayé par de nouvelles initiatives, fondées sur des campagnes de promotion de l'entrepreneuriat populaire, marquées en France par le succès du nouveau statut de l'auto-entrepreneur, et par une action pour l'amélioration du cadre légal et réglementaire, couplée à de nouveaux moyens de financement.

Jacques Attali montre en quoi la microfinance peut constituer un élément de solution à la crise financière. Si la microfinance est affectée par la crise et la montée des risques, qui devrait se traduire en 2009 par une diminution de croissance de 20 %, elle montre une capacité de résistance et devrait mettre à profit la crise pour se consolider, assurant notamment un meilleur équilibre entre les objectifs sociaux et la rentabilité des actionnaires. Les principes qui inspirent la microfinance devraient être mis aussi au cœur de la réforme du système financier mondial.

Emmanuel de Lutzel, Bernard Coupez et Xavier Reille décrivent la progression depuis trente ans de la microfinance, devenue une jeune industrie représentant, avec les fonds



de microfinance, une nouvelle classe d'actifs. Un modèle économique qui contredit l'adage selon lequel « on ne prête qu'aux riches », mais qui est paradoxalement financé par les plus fortunés ou les institutionnels. Un modèle confronté à de nombreux défis : montée des risques sur les emprunteurs et sur les institutions, souvent en situation de concurrence. Un modèle confronté aussi à des obstacles institutionnels et à des risques de dérives, et qui doit préserver ses principes fondateurs pour jouer le rôle qui lui revient dans la crise pour développer l'emploi des plus pauvres.

Jean-Michel Servet montre que dans le domaine de la microfinance, trois conceptions de la responsabilité sociale cohabitent : dans la première, les institutions de microfinance feraient par nature, une « bonne finance », socialement responsable ; la seconde aurait pour critère les performances sociales ou environnementales de la microfinance ; la troisième, qui a la préférence de l'auteur, situe la responsabilité sociale dans le cœur de métier des institutions de microfinance, dans leur contribution à l'inclusion financière des populations.

Benoît Granger dénonce vivement, en prenant l'exemple de Compartamos, l'intrusion de la finance de marché dans l'univers de la microfinance, et met en évidence deux conceptions fondamentalement différentes. Alors que les investisseurs privés sont aujour-d'hui moins nombreux, la performance sociale doit rester, pour les investisseurs socialement responsables, un critère de décision au moins aussi important que la performance financière.

Ce débat sur le modèle économique du microcrédit a fait couler beaucoup d'encre au cours de l'année écoulée. Est-il juste de faire des affaires avec les pauvres, voire « sur le dos des pauvres », ou faut-il mettre exclusivement l'accent sur l'objectif social : sortir les pauvres de la pauvreté en les faisant bénéficiaires exclusifs des éventuels profits réalisés, selon le modèle de la Grameen Bank? Pour illustrer cette question, le « Rapport moral sur l'argent dans le monde» reprend in extenso les termes du très intéressant débat organisé par le World Microfinance Forum Geneva, en octobre 2008 à Genève, entre Muhammad Yunus et Michael Chu, l'un des concepteurs de Banco Compartamos.